Fiche de Données de Sécurité

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l`entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: **01436**
Dénomination **LAVACRYL**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplèmentaire **Nettoyant cirant autolustrant**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **KEMIKA Spa**
Adresse **Via G. Di Vittorio, 55**
Localité et Etat **15076 OVADA**
ITALIE
Tél. ++39 0143 80494
Fax ++39 0143 823068

Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de sécurité. **servizio.clienti@kemikaspa.com**

1.4. Numéro d`appel d`urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à **++39 0143 80494 (8.30-17.30) - ++39 336 688893**
Centre Antipoison Hôpital Niguarda - MILAN ++39 02 66101029 -
Centre Antipoison Hôpital F.Vidal PARIS 01 40 05 48 48

2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).

2.2. Éléments d`étiquetage.

Le produit ne demande pas d`étiquetage de danger conformément aux Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives.

Symbole de danger: Aucun.

Phrases de risque (R): Aucune.

Conseils de prudence (S): Aucun.

2.3. Autres dangers.

Informations non disponibles.

3. Composition/informations sur les composants.

3.1. Substances.

Informations non pertinentes.

3.2. Mélanges.

Contenu:

Identification.	Conc. %.	Classification 67/548/CEE.	Classification 1272/2008 (CLP).

DIPROPYLENE GLYCOLE, ETHER
CAS. *34590-94-8* 5 - 9
CE. *252-104-2*
INDEX. -

T+ = Tres Toxique(T+), T = Toxique(T), Xn = Nocif(Xn), C = Corrosif(C), Xi = Irritant(Xi), O = Comburant(O), E = Explosif(E), F+ = Extremement Inflammable(F+), F = Facilement Inflammable(F), N = Dangereux pour l'Environment(N)

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

4. Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours.
On n'a connaissance d'aucun dommage au personnel préposé à l'utilisation du produit. Toutefois, en cas de contact, inhalation ou absorption,les mesures générales suivantes prévues pour les premiers soins doivent être prises:
INHALATION: Transporter le sujet ou grand air.
INGESTION: Consulter le médecin; ne provoquer de vomissements que si prescrit par le médecin; ne rien administrer par voie orale si le sujet a perdu connaissance.
YEUX et PEAU: laver à grande eau; si l'irritation continue, consulter le mèdecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.
On ne connaît pas d'épisodes ayant causé des dommages a la santé et pouvant être imputés au produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.
Suivre les recommandations du médecin.

5. Mesures de lutte contre l`incendie.

5.1. Moyens d`extinction.
MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.
MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.
DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

5.3. Conseils aux pompiers.
INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé.
Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.
ÉQUIPEMENT
Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), un masque à pression positive avec visière couvrant tout le visage ou respirateur autonome (à protection autonome) en présence d'une grande quantité de fumée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d`urgence.
Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Si le produit est solide, éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications. En présence de poussières ou de vapeur dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Endiguer la fuite en l'absence de danger. Ne pas manipuler les récipients endommagés ni le produit écoulé sans s'être préalablement muni des dispositifs de protection appropriés. Pour les informations relatives aux risques pour l'environnement et la santé, à la protection des voies respiratoires, à la ventilation et aux dispositifs de protection individuelle, faire référence aux autres sections de la présente fiche.

6.2. Précautions pour la protection de l`environnement.
Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée, Kieselguhr, etc.). Récupérer la plus grande part de matériau et le déposer dans des conteneurs en vue de son élimination. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau en l'absence de contre-indications. Prévoir une aération suffisante du lieu de la fuite. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Références et autres sections.

D`éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l`élimination figurent dans les sections 8 et 13.

7. Manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Stocker dans des conteneurs fermés et étiquetés.

7.2. Conditions d`un stockage sûr, y compris d`éventuelles incompatibilités.

Conditions normales de stockage sans incompatibilité particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Informations non disponibles.

8. Contrôles de l`exposition/protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle.

Dénomination	Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
			mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
DIPROPYLENE GLYCOLE, ETHER	TLV-ACGIH			100		150	Peau
	TLV	B		50			Peau
	OEL	EU	308	50			Peau
	VLEP	F	308	50			Peau

8.2. Contrôles de l`exposition.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l`aide de gants de travail de catégorie I (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en latex, PVC ou autre matériau équivalent. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DE LA PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Se laver à l`eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat Physique	liquide
Couleur	blanc
Odeur	floréal
Seuil d'odeur.	Non disponible.
pH.	7,7
Point de fusion ou de congélation.	Non disponible.
Point d'ébullition.	100 ℃.
Intervalle de distillat.	Non disponible.
Point d'inflammabilité.	Non inflammable
Vitesse d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité de solides et gaz	Non disponible.
Limite infer.d'inflammab.	Non disponible.
Limite super.d'inflammab.	Non disponible.
limite infer.d'explosion.	Non disponible.
Limite super.d'explosion.	Non disponible.
Pression de la vapeur.	Non disponible.
Densité de la vapeur	Non disponible.
Poids speciphique.	1,033 Kg/l
Solubilité	soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Temperat.d'auto-allumage.	Non disponible.
Température de décomposition.	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations.

Informations non disponibles.

10. Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité.

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres sibstances dans les conditions normales d'utilisation.

DIPROPYLENE GLYCOLE MONOMETHYL ETHER: peut réagir au contact des oxydants. Chauffé jusuqu'à la décomposition, dégage des fumées et des vapeurs âcres et irritantes.

10.2. Stabilité chimique.

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse prévisible.

10.4. Conditions à éviter.

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

10.5. Matières incompatibles.

Informations non disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

11. Informations toxicologiques.

On ne connaît aucun cas de dommages à la santé dus à l'exposition au produit. De toute façon il est recommandé d'agir dans le respect des règles d'hygiène industrielle. Auprès des sujets particulièrement sensibles, cette préparation peut avoir des effets légers sur la santé par inhalation et/ou absorption de la peau et/ou contact avec les yeux et/ou ingestion.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Informations non disponibles.

12. Informations écologiques.

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité.

Informations non disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Le produit contient des tensioactifs avec biodegradabilité minime du 90% et biodégradation final en aérobiose conforme au Reg.(CE) n.648/2004

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Informations non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol.

Informations non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Informations non disponibles.

12.6. Autres effets néfastes.

Informations non disponibles.

13. Considérations relatives à l`élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.
L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.
EMBALLAGES CONTAMINÉS
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

14. Informations relatives au transport.

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

15. Informations réglementaires.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d`environnement.

Catégorie Seveso. Aucune.

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006.
Aucune.

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH).
Aucune.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH).
Aucune.

Composants conformément à le Règlement (CE) no 648/2004

moins de 5 % agents de surface non ioniques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

16. Autres informations.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:
1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
7. The Merck Index. Ed. 10
8. Handling Chemical Safety
9. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
10. INRS - Fiche Toxicologique
11. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
12. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989
13. Règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen (détergents)

Note pour les usagers:
Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.
Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.
Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.